

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 février 2016	N° 2016-50

Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOU
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOLET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 février 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2016-50

**Marchés Publics - Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux - Relance Lot 2 - Fondations spéciales
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La présente délibération concerne l'opération de construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et bus au dépôt Achard à Bordeaux. L'opération comprend la réalisation d'un bâtiment atelier carrosserie/peinture pour les bus et tramways d'environ 4 250 m² et les autres aménagements tels que les équipements, VRD, accès, clôtures, mobiliers, signalétiques, voies de tramway.

Le bâtiment à construire est de type industriel à simple rez-de-chaussée avec zone partielle en R+1. Il s'intègre entre deux bâtiments existants :

- le bâtiment « station-service » avec lequel le projet sera connecté par des liaisons bâties ;
- le bâtiment « administration » séparé du projet par une aire libre constituée par la voirie d'entrée bus/VL

Le site possède également une zone existante de remisage des tramways. Les machines de production et les outillages actuellement utilisés à l'atelier de Lescure seront en partie renouvelés et implantés dans le nouvel atelier.

Les prestations ont été réparties en 19 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Fondations Spéciales
- Lot 3 : Gros-œuvre
- Lot 4 : Charpente Métallique
- Lot 5 : Couverture Bardage
- Lot 6 : Menuiseries Extérieures
- Lot 7 : Serrureries Portes
- Lot 8 : Electricité - Courants Forts/Courants Faibles
- Lot 9 : Chauffage/Ventilation/Climatisation/Désenfumage
- Lot 10 : Plomberie Sanitaire
- Lot 11 : Cloisons-Doublage-Faux Plafond
- Lot 12 : Revêtement de sol
- Lot 13 : Menuiseries Intérieures
- Lot 14 : Peinture - nettoyage
- Lot 15 : Ascenseurs
- Lot 16 : Cabines de Peinture et Postes de Travail Ventilés
- Lot 17 : Machines de production

Lot 18 : Equipements et Outillages pour Atelier Carrosserie
Lot 19 : Système Ferroviaire.

Par délibération n°2015/0626 en date du 30 octobre 2015, le Conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à signer tous les marchés correspondants aux différents lots.

Or, la procédure relative au lot n°2 « Fondations spéciales » a dû être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général conformément à l'article 59-IV du Code des marchés publics.

En effet, des contradictions sur différentes pièces techniques ont rendu nécessaire la relance de la procédure du lot n°2 sur la base d'un cahier des charges modifié.

Une nouvelle mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 10, 33-3° alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics, a été lancée le 4 décembre 2015.

Montant et modalités de financement

Le lot 2 « Fondations spéciales » est estimé à 552 600,00 € HT.

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe transport dans les exercices 2016-2017, chapitre 23, article 2313.

Durée du marché

Il s'agit d'un marché conclu à prix global et forfaitaire, pour une durée de 15 mois comprenant une période de préparation de 2 mois.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 4 février 2016, a décidé d'attribuer le marché correspondant à la société Franki Fondation, pour un montant de 343 695,00 € HT (soit 412 434,00 € TTC).

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société Franki Fondation pour le lot 2 « Fondations spéciales », et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 10, 33 3°alinéa, 35.I.1, 35.II.3, 57 à 59, 65 et 66 du titre I régissant les pouvoirs adjudicateurs,

VU la délibération en date du 24 septembre 2010 et la délibération en date du 16 mars 2012 relatives au marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus du dépôt Achard à Bordeaux,

VU la délibération en date du 30 octobre 2015 autorisant la signature des différents marchés relatifs à la construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et bus au dépôt Achard à Bordeaux,

VU la décision en date du 30 novembre 2015 de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure relative au lot n°2 « Fondations spéciales » de la construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et bus au dépôt Achard à Bordeaux,

VU la nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 4 décembre 2015 pour le lot n°2, sur la base d'un nouveau dossier de consultation des entreprises,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 février 2016 attribuant le marché correspondant au lot n°2 à la société Franki Fondation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 4 février 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché relatif au lot n°2 « Fondations spéciales » à la société Franki Fondation pour un montant de 343 695,00 € HT (soit 412 434,00 € TTC) ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché relatif au lot n°2 « Fondations spéciales » du projet de « Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux » avec l'entreprise Franki Fondation pour un montant de 343 695,00 € HT (soit 412 434,00 € TTC).

Article 2 : Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport : chapitre 23, article 2313.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 FÉVRIER 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2016</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------